

Aux Municipalités des communes  
vaudoises

Réf. : ER/ng

Lausanne, le 20 octobre 2016

Affaire traitée par :  
Etienne Ruegg  
☎ : 021/316 75 47

### Opération ORADEM d'élimination des déchets amiantés en déchèterie – 25 mars 2017

Madame la Syndique, Monsieur le Syndic,  
Madame la Conseillère municipale, Monsieur le Conseiller municipal,

Le risque lié à l'exposition aux fibres d'amiante constitue un enjeu de santé publique majeur. Ce constat a amené les Départements de la santé et de l'action sociale (DSAS) et du territoire et de l'environnement (DTE) à diffuser des recommandations sur l'élimination des déchets amiantés, par voie de circulaire envoyée aux communes vaudoises le 26 septembre 2014.

Plus récemment, le Conseil d'Etat a adopté un plan global d'actions, qui a fait l'objet du courrier adressé aux communes le 21 septembre 2016. Le communiqué de presse publié à cette occasion annonçait également une opération de ramassage des déchets amiantés en déchèteries, étendant au territoire cantonal un test conduit avec succès en automne 2015 par 10 communes du périmètre Ouest et coordonné par la société Valorsa.

En effet, la population est susceptible de détenir des objets contenant de l'amiante, tels que bacs à fleurs, plaques ondulées, dalles ou tuiles fabriquées avant 1990, année à partir de laquelle l'emploi et la mise sur le marché de préparations et d'objets contenant de l'amiante ont été interdits. Selon l'article 14 de la loi vaudoise sur la gestion des déchets, il appartient aux communes d'assurer l'élimination des déchets urbains de leur territoire, catégorie regroupant notamment les déchets produits par les ménages.


L'action annoncée par le Conseil d'Etat vise à permettre à la population de se défaire en toute sécurité des objets contenant de l'amiante. Elle a également pour objectifs de sensibiliser les citoyens à la problématique de l'exposition à l'amiante et aux précautions à adopter, que ce soit dans la manipulation de ces objets ou lors de travaux de bricolage à domicile. Elle aura lieu le **samedi 25 mars 2017**, date également retenue pour le « Coup de balai » 2017.

Par la présente, nous avons le plaisir d'inviter votre commune à participer activement à cette action. Il s'agira de mettre à la disposition des habitants un conteneur spécifique et bien indentifiable à la déchèterie desservant votre commune et de leur remettre le matériel approprié pour transporter et déposer les déchets amiantés, en toute sécurité pour eux-mêmes et pour le personnel de la déchèterie. Vous pourrez obtenir gratuitement des sacs pour l'emballage de ces matériaux, ainsi que du matériel de sensibilisation (affiches, fichier pour l'impression de flyers, panneaux signalétiques pour la déchèterie, etc.). Dans la plupart des régions du canton, l'opération sera coordonnée en collaboration avec l'entité représentative du périmètre de gestion des déchets (cf. liste ci-dessous).

Nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir votre inscription à cette opération d'ici **le 25 novembre 2016** au plus tard, en utilisant le formulaire ci-joint.

La Division géologie, sols et déchets (tél. 021 316 75 25, [info.dechets@vd.ch](mailto:info.dechets@vd.ch)) se tient à votre disposition pour tout autre renseignement à ce sujet.

Nous nous réjouissons de la perspective de collaborer avec votre Autorité dans ce cadre et vous prions de croire, Madame la Syndique, Monsieur le Syndic, Madame la Conseillère municipale, Monsieur le Conseiller municipal, à l'expression de notre considération distinguée.



Sébastien Beuchat  
Directeur des ressources et  
du patrimoine naturels



Etienne Rüegg  
Ingénieur

#### **Annexes**

- Formulaire de réponse
- Pour information : Document « De l'amiante chez vous ? », produit dans le cadre de l'opération pilote de ramassage des déchets amiantés conduite en automne 2015

**Copies**

- Préfectures
- Périmètres :
  - GEDREL SA, Gestion des déchets de la région lausannoise, Rue des Terreaux 33, 1003 Lausanne
  - SADEC SA, Société anonyme pour le traitement des déchets de La Côte, Ch. du Bochet 8, 1260 Nyon
  - STRID SA, Gestion des déchets pour le Nord vaudois, Petits-Champs 2, 1400 Yverdon-les-Bains
  - VALORSA SA, En Fleuret, 1303 Penthaz
  - GEDERIVIERA, Gestion des déchets de la Riviera, Service de la voirie et des espaces verts, CP 2000, 1820 Montreux 1
  - DéchPE, Périmètre de gestion des déchets du Pays-d'Enhaut, p.a. Administration communale de Château-d'Oex, Grand Rue 67, 1660 Château-d'Oex
  - CODECO « Commission des déchets de la COREB », Rue de Savoie 1, 1530 Payerne
  - GEDECHABLAIS, Gestion des déchets du Chablais, p.a. Administration communale, 1867 Ollon
  - Lavaux-Oron, p.a. M. Jean-Pierre Bovet, Administration communale, CP 52, Rte de Vevey 1, 1072 Forel (Lavaux)
- Bureau de la cellule amiante
  - M. Marc Weber, Secrétariat général DSAS, Bâtiment administratif de la Pontaise, Avenue des Casernes 2, 1014 Lausanne
  - Mme Joelle Isler, CHUV, Direction des constructions, ingénierie, technique et sécurité, Rue du Bugnon 21, 1011 Lausanne
  - Mme Arianna Radaelli, Service de la santé publique, Office du médecin cantonal Avenue des Casernes 2, 1014 Lausanne
  - M. Florian Zellweger, DGE-GEODE, Valentin 10, 1014 Lausanne
- Service des communes et du logement, Affaires communales, Rue Cité-Derrière 17, 1014 Lausanne
- Union des communes vaudoises, Av. de Lavaux 35, CP 481, 1009 Pully



**Formulaire**

**À retourner jusqu'au vendredi 25 novembre 2016 à : DGE-GEODE, Valentin 10,  
1014 Lausanne (courriel : [info.dechets@vd.ch](mailto:info.dechets@vd.ch))**

La commune de ..... participera / ne participera pas\* à l'opération  
de collecte des déchets amiantés du samedi 25 mars 2017

Personne de contact :

Téléphone :

Adresse électronique :

Date :

Signature :

\* : *Souligner ce qui convient*

